



**Monitorat Fédéral deuxième degré**  
**Epreuves théoriques**  
**Niolon Mai 2008**

**Le Cadre réglementaire de l'activité** Durée 45 minutes – Coefficient 1

1. Vous décidez de créer votre propre club au sein de la FFESSM . Quelles sont les démarches administratives que vous devez accomplir? *(2 points)*
2. Qu'est ce qu'un agrément d'un établissement d'activité physique et sportive (A.P.S.) ? Qui le délivre? *(2 points)*
3. Qui nomme ou élit les personnes suivantes : *(2 points)*
  - ✓ Le responsable technique d'un club.
  - ✓ Le président d'une Commission Technique Régionale.
  - ✓ Le président de la Commission Technique Nationale.
  - ✓ Le Directeur Technique National.
4. Dans le cadre de vos prérogatives de MF2, il vous est possible d'encadrer des stagiaires 1<sup>er</sup> degré fédéraux ou d'Etat, en « stage en situation », puis de valider leur carnet pédagogique. *(3 points)*
  - ✓ Dans quelles conditions pouvez vous être conseiller pédagogique de stagiaires MF1 ou BEES1 ?
  - ✓ Quelles sont les UC que vous pouvez valider et quel est le contenu minimum (en heures ou en séances) pour chacune de ces UC ?
  - ✓ Précisez à quoi correspond une unité pédagogique ?
5. Suite à un contrôle de la DDJS, votre président de club vous demande de mettre en conformité le local compresseur. Quels sont les documents obligatoires dans ce local : *(3 points)*
  - ✓ A l'affichage.
  - ✓ Pouvant être consulté.
6. Quelles sont les conditions de candidature pour être moniteur associé (E3 et E4) au sein de notre fédération ? *(4 points)*
7. Quelle est la composition minimum des jurys pour les examens ci-dessous et comment sont-ils nommés ? *(4 points)*
  - ✓ Le niveau IV capacitaire.
  - ✓ L'initiateur
  - ✓ Le MF1